

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT ARRÊTÉ EN RAISON DE SES PUBLICATIONS SUR TWITTER

**Saeed al Samahiji, un militant bahreïnite, a été arrêté le 3 janvier en raison de ses publications sur Twitter et est détenu en vue d'être interrogé. Cet homme est un prisonnier d'opinion et doit donc être libéré immédiatement et sans condition.**

Le 3 janvier, vers 2 h 30 du matin, le militant bahreïnite **Saeed Mothaher Habib al Samahiji** a été arrêté à son domicile dans la ville d'Issa, à 15 kilomètres au sud de Manama, la capitale. Son domicile a été fouillé et ses appareils électroniques ont été confisqués. À 5 heures du matin, le même jour, Saeed Samahiji a appelé sa famille et a indiqué qu'il était détenu à la Direction des enquêtes criminelles, avant que la communication ne soit interrompue. Le 4 janvier, il a de nouveau appelé sa famille et a indiqué qu'il avait été conduit à la prison de Dry Dock, à Manama. Lorsque sa famille lui a rendu visite le 5 janvier, Saeed al Samahiji a déclaré qu'il avait été informé qu'il était détenu en vue d'être interrogé pour avoir diffusé des informations concernant l'exécution de l'éminent religieux chiite saoudien, Sheikh Nimr al Nimr, par le gouvernement d'Arabie saoudite, et pour avoir insulté le royaume d'Arabie saoudite sur Twitter. Saeed al Samahiji n'a pas pu consulter son avocat depuis son arrestation.

Le 4 janvier, le parquet a publié une déclaration évoquant la détention pendant sept jours d'une personne accusée d'avoir « fait un usage abusif des réseaux électroniques pour insulter un peuple frère et encourager des manifestations non autorisées ayant mené à des manifestations accompagnées de violences ». Cette déclaration fait suite à l'annonce du ministère de l'Intérieur sur son site internet le 2 janvier indiquant que les articles 168 et 215 du Code pénal bahreïnite seraient applicables lorsque des poursuites judiciaires seraient engagées contre des personnes essayant d'utiliser les récents jugements en Arabie saoudite pour aggraver les tensions sectaires ou inciter à la violence. L'annonce précisait également que les personnes se rendant coupables de ces actes « risqueraient des peines d'emprisonnement de deux ans au maximum et/ou une amende pouvant atteindre 200 BD » (environ 530 dollars américains).

Saeed al Samahiji a déjà été prisonnier d'opinion lorsqu'il a été arrêté par le passé et poursuivi pour avoir fait un court discours lors d'un enterrement auquel il avait assisté. Il a été libéré le 1<sup>er</sup> juillet 2015 après avoir purgé une peine d'un an d'emprisonnement pour avoir « insulté publiquement le roi de Bahreïn ».

La famille de Saeed al Samahiji a déclaré à Amnesty International qu'ils étaient inquiets quant à son état de santé. Il souffre toujours des blessures provoquées par des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements dont il a été victime lors de son arrestation précédente en 2011.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez-les autorités bahreïnites à libérer Saeed al Samahiji immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à lui permettre immédiatement de consulter son avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à abroger les lois qui érigent en infraction l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression, conformément aux obligations de Bahreïn aux termes de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 FÉVRIER 2016 À :

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555  
Rifa'a Palace, al-Manama  
Bahreïn  
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,  
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

#### Ministry of Interior

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa  
P.O. Box 13, al-Manama  
Bahreïn  
Fax : +973 1723 2661  
Courriel : via le site  
www.interior.gov.bh/contact\_en.aspx  
Twitter : @moi\_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

#### **Copies à :**

#### Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1753 1284  
Courriel : via le site web  
http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159  
Twitter : @Khaled\_Bin\_Ali

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN MILITANT ARRÊTÉ EN RAISON DE SES PUBLICATIONS SUR TWITTER

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Mothaher Habib al Samahiji, un ophtalmologue, avait été arrêté par le passé lorsqu'il avait fait un court discours qui avait été filmé en septembre 2013, lors de l'enterrement du manifestant de 22 ans, Sadeq Sabt. Ce dernier est décédé au complexe médical de Salmaniya un mois après avoir été renversé par une voiture de police lors d'une manifestation, le 30 juillet 2013. En décembre 2013, Saeed al Samahiji a été jugé au titre des articles 92/2 et 214 du Code pénal bahreïnite pour avoir « insulté publiquement le roi de Bahreïn » et a été condamné à un an d'emprisonnement avec une caution de 200 dinars bahreïnites (environ 530 dollars américains) pour que la peine ne soit pas appliquée en attendant le procès en appel. En avril 2014, la Haute cour d'appel a confirmé sa condamnation. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, il a été arrêté pour purger sa peine à la prison de Jaw, à 30 kilomètres au sud de Manama.

Saeed al Samahiji faisait partie d'un groupe de professionnels de la santé du complexe médical de Salmaniya arrêtés au début de l'année 2011 pour s'être exprimés ouvertement lors d'entretiens avec des journalistes étrangers et avoir accusé le gouvernement d'avoir commis des violences contre des manifestants. Tous ont été détenus au secret pendant plusieurs semaines. Saeed al Samahiji avait été condamné à un an d'emprisonnement pour « enlèvement à des fins terroristes », « rassemblement illégal et participation à des manifestations non autorisées » et « incitation à la haine envers un autre groupe religieux ». Cette condamnation avait été confirmée par la Cour de cassation de Manama le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Il avait été libéré le 24 avril 2013.

Il a déclaré à Amnesty International que lors de son arrestation en 2011, il avait reçu des coups à la tête, aux jambes et au niveau des reins et qu'il souffrait toujours des problèmes liés à ces actes de tortures et d'autres mauvais traitements.

Après avoir examiné les documents juridiques et les éléments de preuve, Amnesty International n'a trouvé aucune preuve que Saeed Samahiji ou aucun autre des professionnels de la santé arrêtés aient eu recours à la violence ou l'aient encouragée lors de leur participation aux manifestations en faveur de réformes en 2011. L'organisation les considère comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Nom : Saeed Mothaher Habib al Samahiji  
Homme

AU 3/16, MDE 11/3158/2016, 8 janvier 2016